

# Un document cadre

La charte est un document de référence, non réglementaire.

Elle établit des principes partagés sur :

- ✓ l'aménagement de l'espace,
- ✓ la préservation des espaces agricoles,
- ✓ la conciliation des usages du foncier.



# Une démarche partenariale et dynamique

La charte propose une démarche évolutive, rythmée par des comités de pilotage.

La charte a vocation à évoluer en s'adaptant aux changements de contexte et en se déclinant de façon pratique.

L'animation s'appuie sur un comité de pilotage, associant de nombreux partenaires. C'est un lieu de débat, de validation des travaux et de suivi.

L'implication des acteurs publics de l'aménagement du territoire et acteurs économiques du monde rural est essentielle dans la vie de la charte.

Charte Agriculture & Urbanisme  
Finistère 2014



Pour un aménagement équilibré du territoire

## Pourquoi réviser la charte de 2006 ?

- Adapter la charte de 2006 aux nouvelles orientations (lois Grenelles et loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche).
- Intégrer les objectifs de la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne.
- Réactualiser une vision partagée du territoire finistérien et de ses enjeux.
- Élargir à de nouveaux partenaires.
- Renforcer l'action avec un comité de pilotage.

### DDTM du Finistère

Service Aménagement 02.98.76.52.50  
Service Économie Agricole 02.98.76.59.30

### Chambre d'Agriculture du Finistère

Observatoire Aménagement 02.98.52.49.38

### Conseil Général du Finistère

Service Agriculture 02.98.76.20.35

### Association des Maires du Finistère

amf29@wanadoo.fr 02.98.33.88.70

[www.finistere.pref.gouv.fr](http://www.finistere.pref.gouv.fr)

# Charte Agriculture & Urbanisme

Finistère 2014



Pour un aménagement équilibré du territoire

Crédits photos : DDTM 29, CA 29, J.P. Ferrand



PRÉFET DU FINISTÈRE



# Un constat partagé

## L'agriculture : une activité majeure, menacée par l'artificialisation des sols

L'agriculture est une force économique majeure pour le Finistère, créatrice de richesse et d'emplois. Elle participe à la cohésion du territoire et à son dynamisme.

Cependant, 1200 ha de surface agricole utile disparaissent chaque année.

Le rythme de consommation foncière a doublé entre 1985 et 2005, avec une poussée de l'urbanisation essentiellement sur le littoral et en espace périurbain.

## Un territoire attractif, support de multiples usages

Revendiqué pour ses usages résidentiels et récréatifs, l'espace rural offre aussi un riche patrimoine naturel et paysager, sur lequel l'agriculture agit :

- ✓ maintien d'un espace rural ouvert, productif et vivant,
- ✓ entretien du bocage, zones humides, chemins,
- ✓ maintien de savoir-faire, d'identités locales, de paysages.

## Finistère

### L'agriculture en chiffre

7 400 exploitations agricoles  
9,5 % de la population active du Finistère  
2 milliards d'euros / an (valeur de la production)

### La consommation d'espace (1985-2005)

2,7 ha / jour, environ 4 terrains de football

### Quelques usages en chiffre

60 000 km de haies et de talus  
20 000 ha en prise d'eau / périmètre de captage  
3 400 km inscrits au plan départemental promenades / randonnées

# Les 5 engagements

## Favoriser la dynamique de l'agriculture finistérienne par la préservation équilibrée du foncier

Prendre en compte l'agriculture dans les projets de territoire.

Préserver l'agriculture et garantir une pérennité des espaces agricoles.

Préserver et mobiliser le potentiel agricole des espaces littoraux et périurbains.

Assurer la pérennité des exploitations agricoles et favoriser les transmissions.

## Gérer l'espace de manière économe

Encourager la réflexion et la planification de l'aménagement des territoires, notamment à l'échelle supra communale.

Limiter les prélèvements sur les espaces agricoles par le biais de documents de planification vertueux.

Lutter contre le mitage et contre l'étalement urbain.

Promouvoir la mise en place de stratégies foncières.

## Concilier les usages

Promouvoir une bonne cohabitation entre les différents usages du territoire.

Renforcer les démarches partenariales d'échanges et de concertation au bénéfice d'un développement équilibré et durable des territoires.

## Préserver la biodiversité et les paysages des espaces ruraux

Préserver et valoriser les ressources naturelles des territoires agricoles.

Promouvoir la richesse paysagère.

## Observer le foncier et l'usage des sols

Structurer une observation partagée de la consommation foncière et de l'usage des sols.

# Des actions à engager

## Les engagements se déclinent en fiches pratiques, comportant des recommandations concrètes.

Les fiches sont élaborées collectivement et disponibles sur le site internet des services de l'Etat en Finistère, après leur validation.

Par exemple, il s'agit de :

- ✓ Renforcer les **diagnostics agricoles** des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).
- ✓ Proposer un cadre commun pour les **objectifs chiffrés** de consommation d'espace, la notion de densité, des SCoT et PLU.
- ✓ Bâtir une approche partagée pour les constructions en espace rural (gîte rural, logement de l'exploitant, bâtiment lié à la production d'énergie).
- ✓ Identifier les leviers pour la **réutilisation ou déconstruction des bâtiments agricoles** désaffectés.
- ✓ Optimiser le **foncier agricole** par l'aménagement foncier rural et l'utilisation agricole des réserves foncières.
- ✓ Mieux connaître l'**évolution du foncier** et des usages par des indicateurs communs.

